

Institut Danois Contre la Torture - DIGNITY-

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 décembre 2013

**Mehdi ABDELGHANI**

Expert-Comptable

Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts

Comptables de Tunisie

**Mesdames & Messieurs les Membres  
de l'Institut Danois Contre la Torture -DIGNITY-**

12 Rue du Sénégal, Place d'Afrique,  
1002 Tunis Belvédère

**Mehdi ABDELGHANI**

Expert-Comptable  
Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts  
Comptables de Tunisie

16 Rue Claude Bernard,  
1002 Tunis Belvédère

## **RAPPORT GENERAL**

### **I. Rapport sur les états financiers :**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié en date du 9 décembre 2016, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de l'**Institut Danois Contre la Torture - DIGNITY** pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 42.662 DT et un excédent net de 27.216 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Institut Danois Contre la Torture - DIGNITY-**, comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013.

#### **1. Responsabilité du Président de l'Association**

Le Président de l'Association est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Comptables Tunisiennes.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **2. Responsabilité du commissaire aux comptes**

Les états financiers ont été arrêtés par le Président de l'Association. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle

interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### 3. Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'**Institut Danois Contre la Torture - DIGNITY-** au 31 décembre 2013 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'Article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres, préparés par l'association au titre de l'exercice 2013, qui sont les suivants :

- Le registre des membres ;
- Le registre des délibérations des organes de direction de l'association ;
- Le registre des activités et des projets ;
- Le registre des dons.

Par ailleurs, il est porté à votre attention que l'Institut Danois Contre la Torture – DIGNITY- a respecté les dispositions de l'Article 38 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, et relatives à la fixation d'un plafond de 500 DT pour les transactions effectuées en espèce à l'exception d'une fois au cours de l'exercice.

Tunis le 01 Mars 2017,



Mehdi ABDELGHANI

**Institut Danois Contre la Torture – DIGNITY -**  
**Etats financiers au 31 décembre 2013**

**Bilan**  
**Institut Danois Contre la Torture - DIGNITY –**  
Arrêté au 31 Décembre 2013  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<b>Actifs</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b><u>Actifs non courants</u></b>			
Immobilisations corporelles		3 731	-
Moins : amortissements		-574	-
	III.1	<u>3 157</u>	<u>-</u>
Immobilisations financières	III.2	1 200	-
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>4 357</b>	<b>-</b>
<b><u>Actifs courants</u></b>			
Liquidités et équivalents de liquidités	III.3	38 305	-
<b>Total des actifs courants</b>		<b>38 305</b>	<b>-</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>42 662</b>	<b>-</b>

**Bilan**  
**Institut Danois Contre la Torture - DIGNITY –**  
Arrêté au 31 Décembre 2013  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<b>Fonds associatifs et passifs</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b><u>Fonds associatifs</u></b>			
Fonds nets		6 291	-
Résultats antérieurs non affectés		-6 167	-
<b><u>Total des fonds associatifs avant résultat</u></b>		<b>124</b>	<b>-</b>
Résultat de l'exercice avant affectation		27 216	-
<b>Total des fonds associatifs après résultat</b>	<b>III.4</b>	<b>27 340</b>	<b>-</b>
<b><u>Passifs non courants</u></b>			
Provisions pour risques et charges		910	-
Dettes auprès de l'Association Mère	III.5	1 371	-
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>2 281</b>	<b>-</b>
<b><u>Passifs courants</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	III.6	3 389	-
Autres passifs courants	III.7	9 652	-
<b>Total des passifs courants</b>		<b>13 041</b>	<b>-</b>
<b>Total des fonds associatifs et des passifs</b>		<b>42 662</b>	<b>-</b>

**Etat de Résultat**  
**Institut Danois Contre la Torture - DIGNITY –**  
Pour l'exercice clos au 31 Décembre 2013  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<b>ETAT DE RESULTAT</b>	<b>Note</b>	<b>Du 1er Janvier au 31 Décembre</b>	
		<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b><u>Produits d'exploitation</u></b>			
Revenus	IV.1	127 806	-
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>127 806</b>	<b>-</b>
<b><u>Charges d'exploitation</u></b>			
Achats d'exploitation		1 979	-
Charges de personnel	IV.2	38 513	-
Dotations aux amortissements et aux provisions		1 484	-
Autres charges d'exploitations	IV.3	56 721	-
<b>Total charges d'exploitations</b>		<b>98 696</b>	<b>-</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>29 110</b>	<b>-</b>
Charges financières nettes	IV.5	-1 885	-
Autres pertes ordinaires		-9	-
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>27 216</b>	<b>-</b>
Impôt sur les bénéfices		-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>27 216</b>	<b>-</b>

**Etat de Flux de Trésorerie**  
**Institut Danois Contre la Torture - DIGNITY –**  
Pour l'exercice clos au 31 Décembre 2013  
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<b>ETAT DE FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>Du 1er Janvier au 31 Décembre</b>	
	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Résultat net	27 216	-
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 484	-
Variation des :		
Fournisseurs	3 389	-
Autres passifs	9 776	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>	<b>41 865</b>	<b>-</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-3 731	-
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-1 200	-
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-4 931</b>	<b>-</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissement d'emprunt auprès de l'Association Mère	1 371	-
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>1 371</b>	<b>-</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>38 305</b>	<b>-</b>
Trésorerie au début de l'exercice	-	-
Trésorerie à la clôture de l'exercice	38 305	-



**Institut Danois Contre la Torture – DIGNITY -**  
**Notes aux Etats financiers au 31 décembre 2013**

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **I. Présentation de l'Association**

L'Institut Danois Contre la Torture – DIGNITY- est une association créée en date du 28 Aout 2012 sous le nom de Centre de Recherche et de Réhabilitation des Victimes de la Torture - Mission Tunisie -. La constitution a été publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne N°104 du 30 Aout 2012. A cet effet, l'association est régie par les dispositions du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations.

Le bureau de la mission en Tunisie est rattaché directement à l'Association Mère - DIGNITY (Danish Institut Against Torture) - établie à Copenhague. Cette dernière constitue la source exclusive des revenus de la mission en Tunisie.

A la constitution, l'Institut Danois Contre la Torture – DIGNITY- est légalement représenté par son Président : Mme Lamia Louise CHEHABI. Toutefois, à la date de l'arrêté des états financiers le Président est Mr Giorgio CARACCIOLO.

La mission en Tunisie a pour objet de:

- Effectuer des recherches sur les causes et les effets de la torture
- Assurer la réhabilitation des victimes de torture
- Assurer des formations relatives à la prévention de la torture

### **II. Principes et méthodes comptables**

Les états financiers de l'association arrêtés au 31 Décembre 2015 ont été élaborés conformément au Système Comptable des Entreprises prévu par la Loi n°96-112 du 30 Décembre 1996.

Ces états financiers sont composés d'un bilan, d'un état de résultat, d'un état des flux de trésorerie et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par l'Institut Danois Contre la Torture – DIGNITY- pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013 sont les suivants :

- 1- Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties aux taux linéaires présentés comme suit :

Equipement de bureau	20%
Matériel informatique	33%
Immobilisations dont la valeur est < 200 DT	100%

- 2- Les revenus perçus en monnaie étrangère (Couronne Danoise - DKK) provenant de l'Association Mère sont comptabilisés au taux de change en vigueur à la date d'opération tel que prévu par la Banque Centrale de Tunisie.

### III. Les notes au Bilan

#### III.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 3.157 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit

<b>En TND</b>	<b>2013</b>
Equipements de bureau	2 733
Matériel Informatique	998
(-) Amortissement	-574
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 157</b>

Le tableau de variations des immobilisations se présente comme suit :

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2013**

DESIGNATION	VALEURS BRUTES			AMORTISSEMENTS			V.C.N
	Au 31/12 /2012	Acquisitions 2013	Au 31/12/2013	Antérieurs	2013	Amt. Cumulés	AU 31/12/2013
<b>Immobilisations Corporelles</b>							
Equipements de bureau	-	2 733	2 733	-	400	400	2 333
Matériel Informatique	-	998	998	-	174	174	824
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>-</b>	<b>3 731</b>	<b>3 731</b>	<b>-</b>	<b>574</b>	<b>574</b>	<b>3 157</b>

## II.2 Immobilisations financières

Au 31 décembre 2013, les immobilisations financières s'élèvent à 1.200 DT et correspondent à la caution versé en vue de la conclusion du contrat de location.

## III.3 Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 38.305 DT au 31 décembre 2013. Les banques en devises correspondent aux avoirs de l'association en DKK (Couronne Danoise) actualisés au cours BCT au 31 décembre 2013.

En TND	2013
Banque en devises	31 774
Banque en dinars	6 229
Caisse	302
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>38 305</b>

## III.4 Fonds associatifs

Le tableau de variation des fonds associatifs se présente comme suit :

En TND	Fonds Associatifs	Résultats antérieurs non affectés	Résultat de l'Exercice	Total Fonds Associatifs
<b>Solde au 01/01/2013</b>	-	-	-	-
Fonds associatifs	6 291			6 291
Résultats antérieurs non affectés		-6 167		-6 167
Résultat de l'exercice avant affectation			27 216	27 216
<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>6 291</b>	<b>-6 167</b>	<b>27 217</b>	<b>27 340</b>

Les résultats antérieurs non affectés correspondent à des charges de location se rapportant à l'exercice 2012 et dont le règlement a été pris en charge par l'Association Mère au niveau de l'exercice 2013.

## III.5 Dettes auprès de l'Association Mère

Le solde de la dette auprès de l'Association Mère s'élève à 1.371 DT au 31 décembre 2013. Cette dette représente la prise en charge par l'Association Mère de certaines dépenses de l'association qui se rattachent à l'exercice 2013 et qui ont été directement payées par la mère. Les montants ont été classés en passifs non courants en tenant compte des événements postérieurs à la clôture de l'exercice et du fait du non remboursement de ces montants.

## III.6 Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 3.389 DT au 31 décembre 2013. Le détail de cette rubrique est présenté ci-dessous :

<b>En TND</b>	<b>2013</b>
Fournisseurs, factures non parvenues	3 338
Fournisseurs d'exploitation	51
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>3 389</b>

### **III.7 Autres passifs courants**

Les autres passifs courants présentent un solde de 9.652 DT au 31 décembre 2013. Ils se détaillent comme suit :

<b>En TND</b>	<b>2013</b>
CNSS	6 719
Etat et collectivités locales	2 139
Personnel, rémunération due	794
<b>Autres passifs courants</b>	<b>9 652</b>

## IV. Les notes à l'Etat de Résultat

### IV.1 Revenus

Les revenus réalisés pendant l'exercice 2013 s'élèvent à 127.806 DT.

Ces revenus proviennent exclusivement des fonds étrangers octroyés par l'Association Mère et qui s'élèvent à 433.000 DKK.

### IV.2 Charges du personnel

Les charges du personnel de l'exercice 2013 sont de 38.513 DT. Le détail est présenté ci-dessous :

<b>En TND</b>	<b>2013</b>
Salaires bruts	32 241
Charges patronales	5 478
Provision pour congé à payer	794
<b>Charges du personnel</b>	<b>38 513</b>

### IV.3 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 56.721 DT au 31 décembre 2013. Elles se détaillent comme suit :

<b>En TND</b>	<b>2013</b>
Honoraires	17 255
Location	16 101
Mission, déplacements et réceptions	15 289
Publication	3 558
Frais postaux et télécommunication	1 669
Autres charges d'exploitation	2 849
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>56 721</b>

### IV.4 Charges financières nettes

Les charges financières nettes sont composées essentiellement des pertes de changes encourues pendant l'exercice. Au 31 décembre 2013, elles s'élèvent à 1.885 DT comme le montre le tableau ci-dessous :

<b>En TND</b>	<b>2013</b>
Résultat de change (Perte)	1 606
Intérêt et agios	279
<b>Charges financières nettes</b>	<b>1 885</b>